

Compte Rendu

Séance du 20 FEVRIER 2018

L'an 2018 et le 20 février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
MINIOT Jacques Maire

Présents : Mr MINIOT Jacques, Maire, Mmes : BAUDUIN Jacqueline, BOITEL Christelle, LABOISSE Jeanne-Marie, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, PAVY Madeleine, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, WOZNY Isabelle, MM : BILLET Jean-Michel, BRASSEUR Francis, DAUTREMEPUS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DELHOMEZ Jacques, DUQUESNOY David, PRUVOST Marcel

Absent : M. Magnien Julien

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 17

Date de la convocation : 13/02/2018

Date d'affichage : 13/02/2018

A été nommée secrétaire : Mme TONNOIR Laëtitia

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales pour la période depuis la dernière réunion du conseil municipal

- **Contrat de maintenance avec SICLI pour le système de désenfumage salle polyvalente (180€HT annuel)**
- **Vérification périodique des installations et équipements techniques des bâtiments communaux (1 322..75€ annuel bureau VERITAS)**

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

Objets des délibérations

SOMMAIRE

Délibération relative à la modification du plan de financement du projet : Espace d'Evolution - 2018_06D

Demande de Subvention 2018 REAAP (Réseau d'écoute et d'aide à la parentalité) auprès de la caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF)-2018_07D

Aménagement Foncier Agricole et Forestier. Numérotation d'un chemin rural pour un échange avec des parcelles appartenant au Département du Pas-de-Calais -2018_08D

Foncier- Commune de Maisnil-les-Ruitz

Acquisition de la parcelle AC N°224, 1 rue de la Cabine à Maisnil-les-Ruitz- 2018_09D

Demande de retournement de prairie parcelle ZA 47 d'une contenance de 10 ares 24 centiares par L'EARL Pruvost 2018_10D

Lotissement « Résidence les Lilas » rue de Ruitz - 2018_11D

DETR 2018: Modification du plan de financement du projet : Espace d'Evolution**Ref : 2018_06D**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative relative au plan de financement des travaux éligibles à la DETR, notamment le retrait de la dépense des six places de parking d'un montant de 80 000€.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Accepte de modifier la délibération N°2018_01D

Approuve le nouveau plan de financement ci-dessous corrigé

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Construction d'un espace d'évolution	281 010€ HT	Etat DETR	65 456.20€	20%
Autres Honoraires	46 271€ HT	Conseil Départemental		
		-Innovation du territoire	20 000.00€	6.111%
		-Farda	65 456.20€	20%
		CAF	65 456.20€	20%
		Fonds de concours	45 456.20€	13.88904 %
Coût total de l'opération	327 281€ HT	Sous total	261 824.80€	80%
		Fonds propre	65 456.20€	20%
Total	327 281€ HT	Total Ressources	327 281€ HT	100%

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de Subvention 2018 REAAP (Réseau d'écoute et d'aide à la parentalité) auprès de la caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF)**Ref : 2018_07D**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'actions nouvelles spécifiques, en vue de soutenir la fonction parentale et de faciliter les relations parents -enfants, la Caisse d'Allocations Familiales apporte une aide financière au titre du fonds REAAP (Réseaux d'Ecoute d'Appui et D'Accompagnement des Parents)

Pour 2018 cette aide vise à travers la ludothèque à mettre en place le projet

« Actions Parents Enfants » « nature et zénitude » basé sur

- des ateliers d'activités parents enfants

- des échanges entre parents

La demande de subvention s'élève pour l'année 2018 à 2 500€

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de développer une action de soutien à la parentalité sur notre territoire et d'obtenir un soutien financier de la CAF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le projet d'aide à la parentalité autour de l'action parents enfants « Nature et Zénitude ».

- Sollicite l'obtention d'une subvention de 2500€ auprès de la caisse d'allocations familiales dans le cadre de la REAAP (réseau d'écoute et d'aide à la parentalité) pour l'année 2018.

- Autorise Monsieur le Maire pour toutes signatures dont il s'agit.

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Aménagement Foncier Agricole et Forestier. Numérotation d'un chemin rural pour un échange avec des parcelles appartenant au Département du Pas-de-Calais.**Ref :2018_08D**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, il y a lieu de procéder à la numérotation d'une partie du chemin rural dit « Chemin de Rebreuve » afin de réaliser un échange de parcelles appartenant au Département du Pas-de-Calais.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation d'une partie du chemin rural dit « Chemin de Rebreuve » afin de réaliser un échange de parcelles appartenant au Département du Pas-de-Calais ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de procéder à la numérotation d'une partie du Chemin rural dit « Chemin de Rebreuve »

- Charge le géomètre de demander la numérotation dudit chemin auprès du service Pôle Topographique

- Autorise l'échange de la parcelle "Chemin de Rebreuve" avec les parcelles (ZE 48, ZH 20, 33, 32, ZD 40 et 13) du Département du Pas-de-Calais numérotées sur le plan enquête projet dans le cadre de l'aménagement foncier.
Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Foncier- Commune de Maisnil-les-Ruitz

Acquisition de la parcelle AC N°224, 1 rue de la Cabine à Maisnil-les-Ruitz

2018_09D

Monsieur le Maire propose que la commune de Maisnil-les-Ruitz se porte acquéreur auprès de Monsieur Jean-Marie GOURDIN et Madame Bernadette DEGRUGILLIER, son épouse, demeurant ensemble à Maisnil-les-Ruitz, 38 rue des Meunières au prix de 6 000€ d'une parcelle de terrain située à Maisnil-les-Ruitz au 1 rue de la Cabine supportant un bâtiment en ruine cadastré AC n°224 d'une superficie de 250 m² exception faite d'un passage de 1,50m de large le long de la parcelle ACN°225 acquis concomitamment par Monsieur Serge CAYET et Mme Marie-Noëlle HOUPLAIN son épouse demeurant ensemble au 2 rue de la Cabine à Maisnil-les-Ruitz, Etant ici précisé que l'acquisition par la commune est conditionnée à l'achat du surplus par Monsieur et Madame CAYET Serge et devant se réaliser concomitamment.

Les frais de division parcellaire et de bornage seront supportés par la commune, Monsieur et Madame CAYET Serge ayant la charge d'édifier une clôture en béton d'une hauteur minimale de 1m60 et maximale de 2m le long de la limite séparative avec la partie acquise par la commune dans un délai maximum de six mois à compter de la vente; La commune, quant à elle prendra en charge la démolition du bâtiment situé sur la propriété acquise.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques ;

Considérant que ce bien en ruine est situé aux abords de l'école primaire et de la mairie ;

Autorise l'acquisition dudit bien dans les conditions sus-indiquées situé au 1 rue de la Cabine, cadastré AC N°224 au prix de 6000€

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins de:

-Signer tout compromis de vente et tout acte de vente

-Intervenir à l'acte d'achat par Monsieur et Madame CAYET serge, domiciliés, au 2 rue de la Cabine

-Plus généralement faire le nécessaire pour la régularisation de l'acquisition

-Démolir la construction existante

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de retournement de prairie parcelle ZA 47 d'une contenance de 10 ares 24 centiares par L'EARL Pruvost

Ref : 2018_10D

Monsieur le Maire présente la demande de retournement de prairie de L'EARL Pruvost, 6 rue Averlant à Maisnil-les-Ruitz, locataire de la parcelle communale cadastrée ZA 47 lieudit « La Couture Ouest » d'une contenance de 10 ares 24 centiares Il précise que L'EARL PRUVOST (locataire) a obtenu l'autorisation de la DDTM (service environnement) pour effectuer cette opération ; La commune (bailleur) doit également donner son accord

Le conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité

Autorise l'EARL Pruvost à retourner la prairie partie communale cadastrée ZA 47 lieudit « La couture Ouest » d'une superficie de 10 ares 24 centiares.

Vote à l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0) Monsieur Pruvost Marcel ne participe pas au vote

Lotissement « Résidence les Lilas » rue de Ruitz

Ref : 2018_11D

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 24 mai 2012 une convention précisant les termes de la rétrocession de la « Résidence les Lilas » rue de Ruitz a été signée avec Maisons et Cités au profit de la commune. Maisons et Cités a déclaré l'achèvement des travaux le 18.02.2018. Elle a sollicité la commune pour procéder à la rétrocession conformément à l'article 6 de la convention de rétrocession.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette rétrocession

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Autres

Travaux

-Sonomètre

Un devis pour remplacer le sonomètre actuel de la salle polyvalente est présenté. Celui-ci sera plus performant et permettra de limiter et le bruit pour les riverains ainsi que les décibels à l'intérieur de cette salle.

Les devis pour la démolition du hangar 2 Grand'Place et de la maison au 1 rue de la Cabine sont présentés.

- La commission finances se réunira prochainement.

